

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 62

Date de la convocation : Lundi 16 mars 2026

Délibération n° : DCM_2026_062

Matière 5.1.1

Le vendredi 20 mars deux mille vingt-six, à 19h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (62)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Anne-Marie Avy, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Christine Hamard, Laurence Huet Andriot, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Tiphaine Le Bellec, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohnu, Joris Raflegeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Emma Sellier, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau, Sandrine Villette

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (0)

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (5)

| | |
|------------------------|---------------------|
| Bernard Delage-Damon | Christian Gaborit |
| Emmanuel Guilloteau | Marie-Annick Renoul |
| Marianne Guinebretière | Cédric Bouttier |
| Vanessa Illan | Nicolas Bahuaud |
| Antoine Leroux | Joris Raflegeau |

Secrétaire de séance : Nicolas Bahuaud

Election du Maire de la commune de Sèvremoine

Rapporteur : Jean-François Ouvrard, Président de séance

EXPOSE DES MOTIFS

L'élection du maire a lieu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue des suffrages. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A l'issue de la proclamation des résultats de l'élection du Maire, celui-ci est investi dans ses fonctions et prend la présidence de séance.

Richard Cesbron et Jean-François Ouvrard présentent leur candidature à la fonction de Maire de la commune de Sèvremoine.

DELIBERATION

Vu les articles L.2121-7, L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

Etant précisé que Madame Amandine Catiau ne prend pas part au vote.

Par vote à scrutin secret :

| Votants | Richard Cesbron | Jean-François Ouvrard | Nuls |
|---------|-----------------|-----------------------|------|
| 66 | 50 | 16 | 0 |

Majorité absolue : 34

- **ELIT** Richard Cesbron, Maire de la commune de Sèvremoine.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

